

Nice et Paris, le 20 juillet 2016

Attentats de Nice **Pour la FNATH, l'accompagnement et l'indemnisation des victimes sont prioritaires**

Les bénévoles du groupement interdépartemental Alpes-Var de la FNATH sont mobilisés aux côtés des victimes et des familles à la suite de cet acte barbare qui touche de plein fouet la Ville de Nice, ses habitants et plus largement de nombreux touristes présents et leurs familles. Comme elle l'a fait après les attentats qui ont endeuillé la France ces derniers mois, la FNATH met l'ensemble de ses compétences salariées et bénévoles au profit des victimes, pour les aider à connaître et accéder à leurs droits.

Les démarches peuvent s'avérer longues et complexes pour des victimes qui ont vu leur existence brutalement basculer. Elles ont besoin d'être accompagnées. A Nice, le groupement Alpes-Var de l'association, en lien avec son avocat-conseil Me Laurent Duval, se mobilise d'ores et déjà pour accueillir les victimes. Présente sur l'ensemble du territoire, la FNATH peut aussi être contactée par toutes les nombreuses victimes résidant dans un autre département de France.

La FNATH va s'engager aux côtés des victimes pour faire en sorte qu'elles reçoivent une indemnisation intégrale de leurs préjudices, sans se voir opposer les débats liés aux responsabilités ou qu'elles subissent la complexité des procédures.

Des vies ont basculé, les séquelles physiques et psychologiques sont importantes et pour certaines permanentes. L'accompagnement par une association quasi centenaire et spécialisée dans ce type de dommages permet aussi aux victimes de trouver une écoute et des réponses globales à leur questions (démarches auprès des CPAM, de la Maison départementale des personnes handicapées, de leur employeur...).

Permanences FNATH :

- A Nice : Maison d'aide aux victimes, 6 rue Gubernatis, 06000 NICE.
Tel : 04 93 62 05 04 / 06 84 47 29 48 / 06 07 58 59 99
- Dans les autres départements : retrouvez nos coordonnées sur www.fnath.org

